

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE L'ILE-DE-FRANCE

9 villa THORÉTON - 75015 PARIS – Tél. : 01-45-57-34-20
mail : secretariat@lirtidf.org - site : <https://ligue.idf-tir.org>

CLUB « GESTION PAPIER » DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE

LICENCIÉ (*)

ASSOCIATION (*)

À REMPLIR TRÈS LISIBLEMENT (saison 2022/2023)

ACQUISITION (*)

RENOUVELLEMENT (*)

NOM DE L'ASSOCIATION :	
N° INFORMATIQUE DE L'ASSOCIATION : 10	
NUMÉRO DE LICENCE :	
MADAME <input type="checkbox"/>	MONSIEUR <input type="checkbox"/>
NOM – PRÉNOM :	
NOM DE JEUNE FILLE :	
DATE DE NAISSANCE:	
LIEU DE NAISSANCE :	
DÉPARTEMENT DE NAISSANCE :	
PAYS :	
NATIONALITÉ – PAYS :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	
VILLE :	
TÉLÉPHONE :	
MOBILE :	
COURRIEL :	
Monsieur ou Madame, Président (e) de l'association propose que lui soit délivré un avis :	
<input type="checkbox"/> FAVORABLE (*)	<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE
Date :	SIGNATURE DU PRÉSIDENT CACHET DE L'ASSOCIATION

(*) case à cocher selon le choix.

Le formulaire de « demande d'avis préalable » déposé aux heures d'ouverture des bureaux ou adressé à la Ligue (et non pas à la Fédération Française de Tir) par les clubs « GESTION PAPIER » sera traité selon les modalités suivantes :

- ⇒ accompagné de la photocopie lisible de la licence de la saison en cours ;
les licences de la saison en cours (2022/2023) des tireurs concernés devront être impérativement réglées ;
AUCUN AVIS PRÉALABLE NE SERA EDITÉ, NI SIGNÉ SI LA LICENCE DU DEMANDEUR N'EST PAS ENREGISTRÉE ET RÉGLÉE VIA L'APPLICATION ITAC ;
- ⇒ de l'enveloppe timbrée pour le retour (la Ligue ne peut être tenue responsable des retards postaux) ;
LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT RETOURNÉS AU CLUB ;
- ⇒ les réclamations concernant les litiges doivent être formulées par le Président du club concerné.

Nous vous rappelons que les détenteurs d'armes sont dans l'obligation de renouveler tous les ans leur licence.